

Questions orales

M. Mulroney: ... n'entre pas en ligne de compte. Nous parlons du principe que tous les juges fédéraux seront aussi indépendants et impartiaux qu'ils l'ont été jusqu'ici.

● (1125)

ON DEMANDE QUE LE VICE-PREMIER MINISTRE SOIT REMPLACÉ

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser ma question au premier ministre. Pendant son voyage officiel, il n'a pu être témoin de l'exemple le plus flagrant d'obstruction qu'ait jamais connu la Chambre. L'image du gouvernement en a été ternie. C'est pourquoi je voudrais lui demander s'il ne pourrait pas prier le ministre de la Défense nationale de céder sa place de vice-premier ministre à un titulaire plus convenable.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

[Français]

LA RESPONSABILITÉ DE VOIR À L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si le premier ministre refuse de remplacer le vice-premier ministre, peut-il au moins nous assurer qu'il va lui retirer la responsabilité de voir à l'application des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts, vu l'exemple qu'il vient de nous donner depuis deux semaines en cette Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense que la position que j'ai annoncée dans les réponses ce matin est à la base de la position gouvernementale qui est tout à fait respectable.

[Traduction]

LA NOMINATION DU JUGE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question a trait à la position dans laquelle se trouvera le juge qui a été choisi pour faire enquête sur les allégations de conflit d'intérêts dans l'affaire Stevens. Vu que le juge en question a été nommé et promu par les conservateurs, qu'il a été président d'une association de circonscription conservatrice et qu'il a déjà mené...

M. le Président: À l'ordre. Le député connaît très bien nos règles au sujet des remarques sur la magistrature. Je suis prêt à écouter sa question, mais je lui rappelle que les remarques sur la magistrature sont antiparlementaires.

M. Robinson: Monsieur le Président, vu que des journalistes bien en vue de l'époque avaient décrit le rapport sur l'enquête menée par le juge en question comme une simple mise en scène pour aider le gouvernement conservateur de l'époque, le premier ministre ne reconnaît-il pas que, vu ces antécédents, le juge sera dans une position intenable et à la merci de telles attaques à propos de son indépendance politique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le juge en question avait été nommé par M. Diefenbaker et promu par M. Trudeau et, comme tous les juges, il se conduit avec honneur quand il est chargé d'une commission d'enquête. Si je me rappelle bien, le juge Tom Berger, auparavant du NPD, a été nommé juge fédéral et il a mené une commission d'enquête d'excellente façon sans que l'on parle de ses antécédents politiques.

M. Robinson: Monsieur le Président, Tom Berger ne faisait pas enquête sur des allégations de mauvaise conduite de la part d'un de ses collègues du NPD.

LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Étant donné que, quand le juge Parker avait accepté de diriger la première commission d'enquête, il avait souligné qu'il acceptait de le faire parce qu'il examinerait des faits et que ses conclusions n'auraient aucune conséquence politique directe...

M. le Président: La question, je vous prie.

M. Robinson: ... le premier ministre ne reconnaît-il pas que cette commission d'enquête est essentiellement différente et que le premier ministre ne devrait pas demander à un juge de mener une enquête de ce genre puisque cela revient de droit au Parlement du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le mandat de la commission d'enquête est clair et très satisfaisant à mon avis. Il permettra au juge en chef de mener l'enquête nécessaire.

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A son retour au Canada, il a dit que les conservateurs implantaient de jour en jour de nouvelles normes de moralité au Canada. Est-ce que l'obstruction que le vice-premier ministre a faite au Parlement pendant deux semaines en refusant de répondre aux questions légitimes de l'opposition sur l'affaire Stevens incarne l'idée que le premier ministre se fait de la nouvelle moralité dans notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je parlais de la démission d'un ministre conformément à la tradition parlementaire britannique, ce en quoi nous différons sensiblement de l'ancien gouvernement libéral qui n'exigeait la démission d'un ministre que lorsqu'il était sur le point d'être mis en accusation.

● (1130)

ON DEMANDE LE NOM DES ANCIENS MINISTRES EN QUESTION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au premier ministre. Aurait-il l'obligeance de nommer les anciens ministres libéraux auxquels il faisait allusion dans cette réponse?